



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Toulouse, le 12 Février 2018

Communiqué

L'État reconnaît enfin la souffrance des populations survolées à Toulouse et dans les communes avoisinantes; et maintenant ?

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui réunit au moins une fois l'an, les professions aéronautiques, les élus et les associations de riverains s'est tenue à la préfecture ce 9 février sous la présidence de Monsieur Jean-François Colombet, secrétaire général de la préfecture.

Cette réunion a constaté la très forte augmentation de vols bruyants sur Toulouse (voir les graphiques ci-dessous issus des données du capteur de La Cépière, « vigie » du bruit sur Toulouse) et le quadruplement des plaintes de riverains entre 2016 et 2017 sur la Ville de Toulouse et sa périphérie.

Les associations de riverains ont participé à une réunion dynamique dans laquelle la préfecture a demandé des actions et études sur :

- **L'extension de la surveillance grâce à des indicateurs pertinents sur la période 23h-minuit** (nous rappelons qu'à Toulouse la surveillance est concentrée sur la seule période minuit -06h). Ceci est un vrai progrès, même si une nuit dure 8h et le passage d'avions même rares durant cette période suffit à perturber la récupération de la fatigue.
- **L'accès aux données complètes du système de surveillance du bruit géré par ATB.** Nous rappelons que l'agglomération toulousaine ne dispose que d'un seul système de mesure du bruit aérien appelé «Sentinelle» et que ce dernier est la propriété de l'aéroport, ATB en assurant aussi l'exploitation, dans ce principe de juge et partie qui n'est plus acceptable.
- **Le meilleur contrôle des permis de construire dans les zones sous l'emprise du Plan d'Exposition au Bruit (PEB).**
- **La réouverture des dossiers du Plan de Gêne Sonore (PGS) qui permet d'aider à insonoriser les populations et celle du PEB, visiblement obsolète.**
- **L'utilisation des pistes ; en effet, la répartition du trafic sur les 2 pistes de l'aéroport doit être mieux maîtrisée et adaptée.**

Le CCNAAT prend acte de ces voies de progrès encourageantes et du volontarisme de la préfecture qui améliorera, nous l'espérons, la situation calamiteuse vécue l'an dernier par les riverains et les populations survolées.

Contacts : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33

Jérôme Favrel

07 67 35 58 14

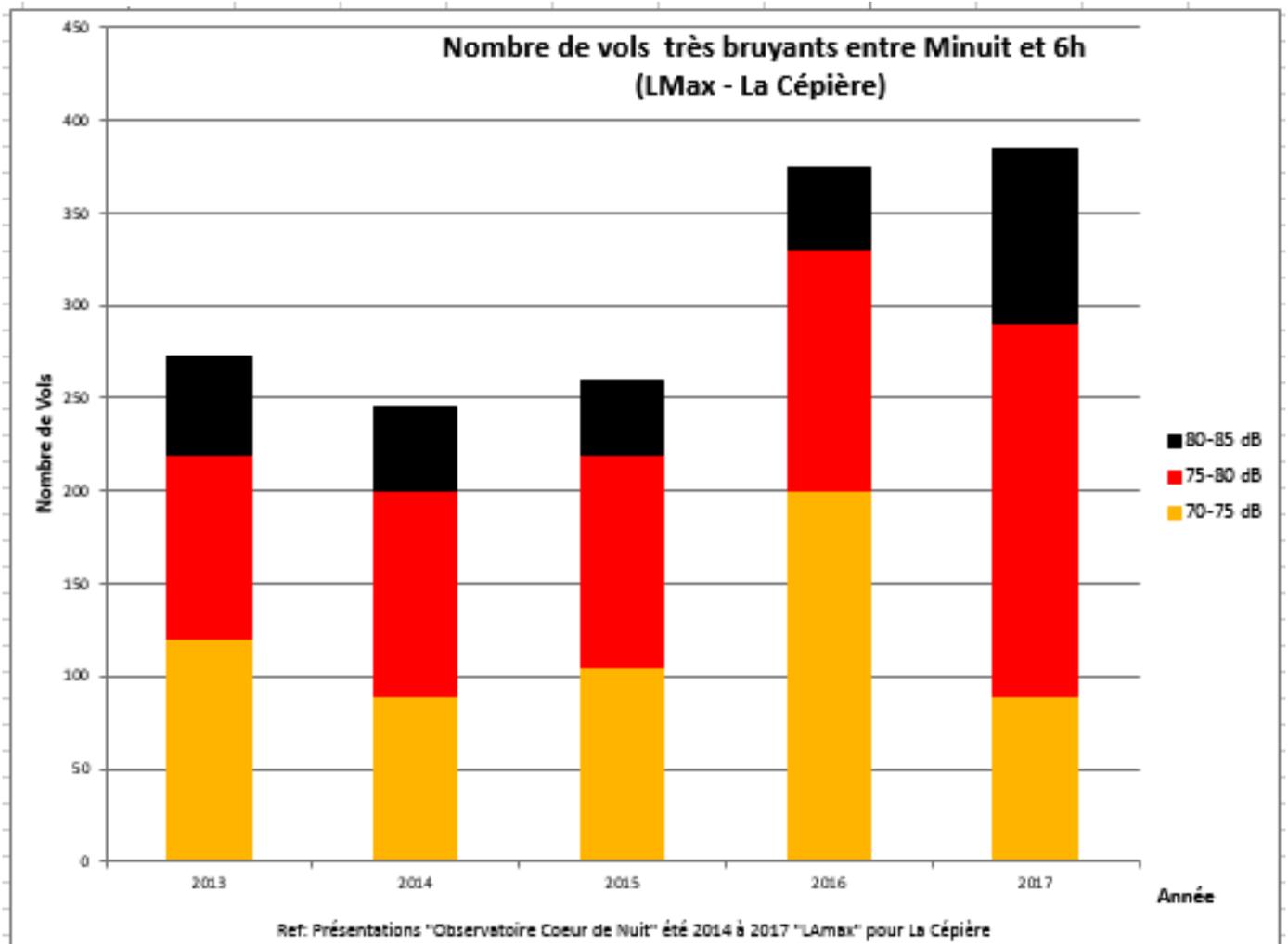
CCNAAT 32 avenue Lamartine 31100 Toulouse 06 25 43 22 33

Site : ccnaat.fr Mel : ufcna.ccnaat@gmail.com



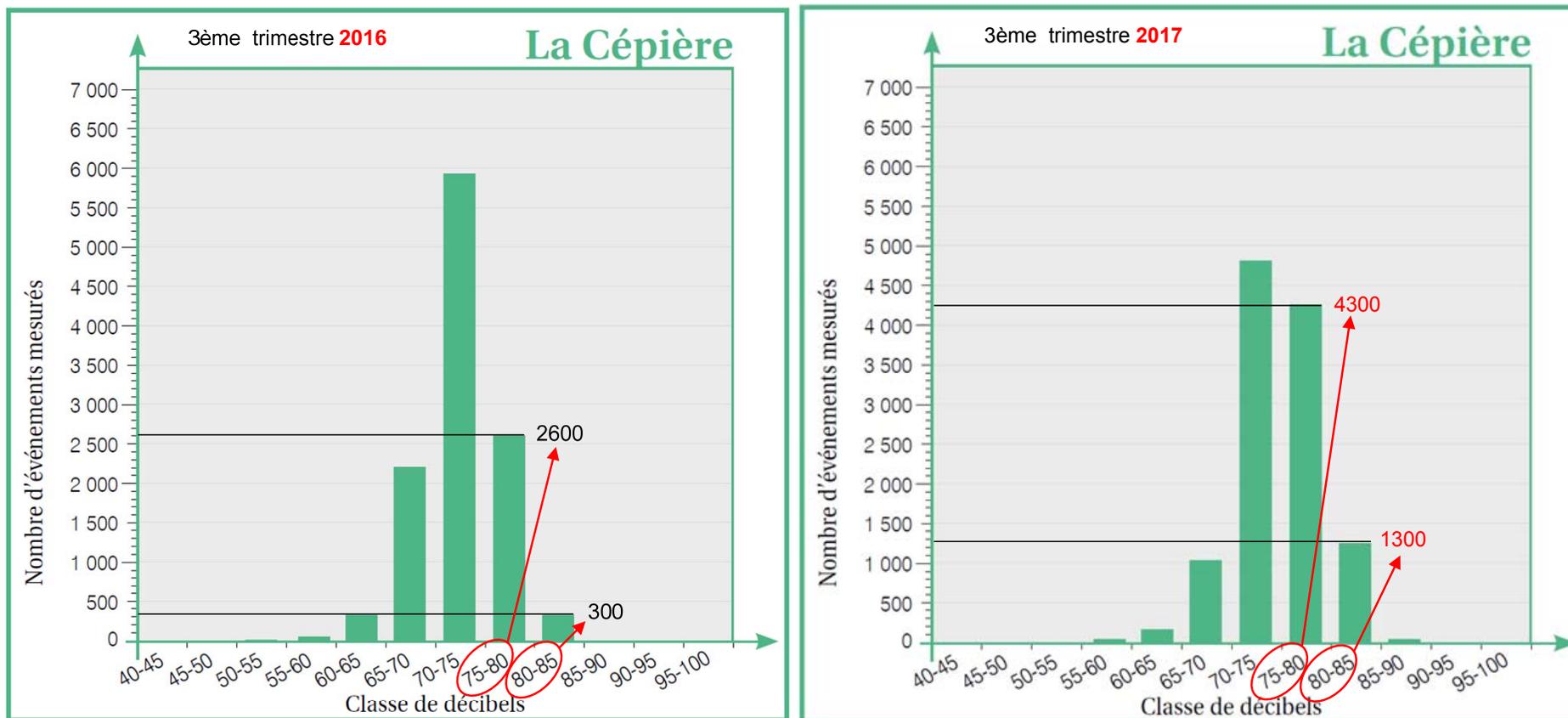
CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine



Graphique réalisé par le CCNAAT permettant la comparaison du nombre de vols par niveau de bruit en cœur de nuit (minuit – 6h).

Comparaison des nombres de vols les plus bruyants à La Cépière (Journée complète - 3^{ème} trimestre 2017 vs 3^{ème} trimestre 2016)



Références : bulletins « Témoins » des trimestres correspondants – valeurs des LMax (page 8)